



CAP Propreté et Prévention des Biocontaminations

RNCP40309

enregistré le 01-09-2025

V1 du 30/10/2025



Présentation de Maison Passer'elles

Maison Passer'elles est un centre de formation et d'apprentissage implanté à Argenteuil, dédié aux métiers du lien et de l'accompagnement : petite enfance, aide à domicile et médico-social. Nous accueillons des jeunes et des adultes en reconversion professionnelle souhaitant se former à un métier utile, humain et porteur de sens.

Notre mission est de permettre à chacun de retrouver confiance, compétences et stabilité dans un cadre bienveillant et professionnel.

Chez Maison Passer'elles, nous pensons qu'on ne peut pas prendre soin des autres sans d'abord apprendre à prendre soin de soi.

C'est pourquoi nos formations associent savoir-faire, développement personnel et prévention du stress.

Notre pédagogie est humaine, active et équilibrée. Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement personnalisé selon son parcours, ses besoins et ses objectifs.

Nos méthodes privilégient la mise en pratique : ateliers, jeux de rôle, simulations et immersion en structures professionnelles.

Nous intégrons également des temps de bien-être et de remobilisation dans nos formations : gestion du stress, estime de soi, équilibre personnel.



Apprendre devient un moyen de se reconstruire et de se projeter durablement dans l'emploi.

Qu'est-ce que le CAP PPB ?

Le CAP Propreté et Prévention des Biocontaminations est un diplôme professionnel de niveau 3 qui forme des agents capables de réaliser des opérations de nettoyage, de désinfection et de remise en état, tout en maîtrisant les risques sanitaires, biologiques, professionnels et environnementaux.

Il remplace progressivement le CAP Agent de propreté et d'hygiène (dernière session 2026) et s'adapte aux nouvelles exigences du secteur, notamment la qualité sanitaire, la robotisation et la transition écologique.

Objectifs de la formation

Le CAP PPB certifie qu'un professionnel sait :

- Entretenir et remettre en état des locaux, manuellement, mécaniquement ou avec des robots ;
- Réaliser des opérations de bionettoyage dans des environnements sensibles (santé, laboratoires, industrie, etc.) ;
- Appliquer les règles strictes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques ;
- Contribuer à la qualité des prestations, à la traçabilité et au respect des normes ;
- Communiquer de manière professionnelle avec les usagers, la hiérarchie et les clients.

Les prérequis

- Aucun diplôme préalable n'est exigé.

ORGANISATION ET PROGRAMME DE LA FORMATION

Horaires :

Les cours auront lieu en centre, 2 jours par semaine de 9h à 17h.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le CAP s'articule autour de deux pôles professionnels :

UP1 – Techniques de nettoyage et remise en état

- Organisation de l'intervention
- Nettoyage manuel, mécanisé et robotisé
- Remise en état (décapage, récurage, rénovation)
- Maintenance du matériel

UP2 – Qualité et maîtrise des risques

- Bionettoyage
- Intervention en secteurs à risques
- Hygiène, sécurité, prévention des risques
- Qualité, traçabilité et écogestes
- Communication professionnelle

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Français
- Histoire / Géographie / EMC
- Mathématiques / Sciences
- PSE (Prévention – Santé – Environnement)
- EPS
- Anglais

ATELIERS BIEN ÊTRE

Le parcours de formation intègre 60 heures d'ateliers bien-être, conçus pour soutenir la réussite et l'équilibre des apprenants tout au long de leur formation. Ces ateliers permettent de travailler la gestion du stress, la respiration, la posture professionnelle, la confiance en soi et les techniques de prévention de l'usure dans les métiers du lien.

L'ensemble des blocs de compétences doivent être suivis même si le candidat dispose de dispenses à l'examen.

Modalités d'évaluation

- L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée par une ou plusieurs évaluations à la fin de chaque chapitre. Le type d'évaluation varie pour s'adapter au thème abordé. Les résultats sont tous centralisés sur un tableau faisant apparaître les notes obtenues.
- Une fois la formation terminée, une enquête de satisfaction ainsi qu'une attestation individuelle de formation est envoyée par mail.
- Le CAP " Propreté et Prévention des Biocontaminations " est un diplôme validé par une épreuve ponctuelle en fin de formation, fixée par l'Éducation nationale.

Profil des intervenants

Notre équipe est composé de formateurs, consultants, experts dans leur domaine de compétences qui justifient d'une solide expérience professionnelle. Les différents contenus pédagogiques sont rédigés par leur soin.

Tarifs

Prise en charge OPCO

Accessibilité

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter en amont de toute inscription.

Contact référent handicap : maison.passerelles@gmail.com

Validation des blocs de compétences

- Le CAP PPB peut être obtenu par blocs de compétences, ce qui permet de valider progressivement le diplôme. Chaque bloc validé fait l'objet d'une attestation officielle délivrée par le ministère de l'Éducation nationale, conservable sans limite de durée. Cette modalité offre la possibilité de reconnaître des compétences acquises en formation ou en expérience (VAE) et de compléter ultérieurement les blocs manquants pour obtenir le CAP complet.

Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions

1. Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.
2. Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétences.

Débouchés professionnels : quels métiers exercer avec un CAP PPB ?

- Agent de propreté
- Agent de services hospitaliers (ASH)
- Agent de bionettoyage
- Agent de propreté hospitalière
- Agent polyvalent en propreté
- Agent en milieu spécifique / ultra-propreté

Les lieux d'exercices de l'agent PPB

- Hôpitaux, cliniques, laboratoires, cabinets médicaux
- Maisons de santé, établissements médico-sociaux
- Bureaux, commerces, administrations
- Écoles et établissements scolaires
- Transports (gares, bus, trains, avions)
- Hôtels et hébergements
- Sites industriels
- Industries sensibles (alimentaire, pharmaceutique, électronique, cosmétique...)
- Équipements sportifs et culturels
- Parties communes d'immeubles

Les dispenses d'épreuves

Toute personne titulaire d'un autre CAP, BEP, Bac ou diplôme de niveau égal ou supérieur peut être dispensée des unités générales (UG1 à UG5) et ne repasser que les unités professionnelles UP1 et UP2 du CAP PPB.



MAISON PASSER'ELLES

Téléphone : 06.19.22.01.96

Courriel : maison.passerelles@gmail.com

*N°DA enregistré auprès du préfet de la région Ile de France : 11950757095 (ne vaut pas pas
agrément de l'Etat)*